

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
**Objet : Subvention Exceptionnelle**  
**C.C.A.S TOULOUSE**  
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,  
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,  
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle  
MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER -  
M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

**Absents excusés :** Mme DURAND et M. BOUREZG.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances explique que, pour manifester concrètement son soutien aux victimes de l'accident de TOULOUSE et contribuer au soulagement des victimes, une subvention exceptionnelle de 5.000 F. peut être votée au profit du CCAS de cette commune.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2001,
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 F. au profit du CCAS de TOULOUSE,
- Précise que cette somme figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2001  
- de la publication le 14 novembre 2001  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 novembre 2001